Nations Unies S/2016/475



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mai 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 mai 2016, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je vous fais suivre une lettre datée du 16 mai 2016 émanant du Président du Groupe de travail du Conseil sur le sort des enfants en temps de conflit armé créé par la résolution 1612 (2005), qui reprend les conclusions que le Groupe a adoptées le 2 mars 2016 (S/AC.51/2016/1) (voir annexe).

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Amr Abdellatif **Aboulatta**

16-08344 (F) 260816 260816





Annexe

Lettre datée du 16 mai 2016 adressée au Secrétaire général par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé

À sa 55[e] séance, le 6 juillet 2015, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé a examiné le troisième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants dans le conflit armé en Afghanistan (S/2015/336), qui porte sur la période allant du 1[er] décembre 2010 au 31 décembre 2014. À sa 57[e] séance, le 2 mars 2016, le Groupe de travail a adopté ses conclusions concernant le sort des enfants dans le conflit armé en Afghanistan (S/AC.51/2015/1).

Comme suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail, et sous réserve et en application des dispositions applicables du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011), 2068 (2012), 2143 (2014), 2250 (2015) et 2255 (2015), je suis chargé, en ma qualité de Président du Groupe de travail :

a) De vous demander de veiller à ce que l'équipe de surveillance et d'information pour l'Afghanistan et les autres organismes compétents des Nations Unies poursuivent leur collaboration et leurs efforts afin de soutenir le Gouvernement afghan dans sa lutte contre les violences et exactions commises sur la personne d'enfants touchés par le conflit armé;

b) De vous demander, sachant combien il importe de constater les violences et exactions commises sur la personne d'enfants et de recueillir des informations sur celles-ci, de veiller à ce que le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violences et exactions commises sur la personne d'enfants à la faveur du conflit armé en Afghanistan continue de fonctionner, surtout dans les zones les plus touchées par le conflit;

c) De vous demander de continuer à accorder la priorité aux activités et aux capacités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan dans le domaine de la protection des enfants et de continuer à inclure dans vos futurs rapports des informations et analyses sur le sort des enfants touchés par le conflit armé en Afghanistan, eu égard aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité
sur le sort des enfants en temps de conflit armé
(*Signé*) Ramlan Bin **Ibrahim**